

CONSEIL MUNICIPAL

du 6 octobre 2011

PROCES VERBAL

L'an deux mille onze, le six octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean CLAVERIE, Maire.

Etaient présents : Jean CLAVERIE, Francis DELORT, Christine BUORO, Francis DURAND, Pierre VIDAL, Jean Marie BROSSIER, Danielle BERRUYER, Jean Marie BOMIN, Thérèse DEVILLE, Jean Paul DUVAUCHELLE, Françoise LE RU, Marie Françoise LEVADOU, Jean-Paul MERCADIE, Julien MONTEIL, Lionel PEYROUT.

Absents excusés : Eric MELEIRO (pouvoir à J.MONTEIL), Marie Claude MOGES (pouvoir à C.BUORO), Marie France TOUJA (pouvoir à T.DEVILLE).

Absente : Marine HAIRON.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Jean-Marie BOMIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Concernant le compte rendu de la réunion du 7 juillet dernier, et après avoir procédé à une modification demandée par M. Eric Meleiro par l'intermédiaire d'un message écrit à M. le Maire, précisant que pour le point 10 (concernant la ZAC) il souhaitait remplacer "l'impact du projet sur le secteur de la Morelle soit atténué" par "l'impact du projet sur le secteur de la Morelle soit grandement atténué", le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

- 7 – Remplacement d'un délégué communal au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu et au sein de l'UCTOM
 - 9 / Charte des bénévoles de la Bibliothèque municipale
 - 10/ Amortissements Pass Foncier
- Voté à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR

1 – Décisions des membres de la Commission d'Appels d'Offres

Lors de la réunion de la Commission d'Appels d'Offres du 5 juillet, les membres ont proposé

- de retenir la société CSP pour le marché de « nettoyage des bâtiments communaux »,
- de retenir l'offre du cabinet ANTEA pour « l'étude-diagnostic sur l'ancienne décharge de Malleprat ».

Lors de la réunion de la Commission d'Appels d'Offres du 28 juillet, les membres ont proposé

- de retenir l'entreprise CMR EXEDRA pour les « travaux de voirie – avenue Charles De Gaulle – chemin de l'hironde et impasse du bourg – route de Jean Gilles (conditionnelle)».

Lors de la réunion de la Commission d'Appels d'Offres des 13 et 19 septembre, les membres ont proposé

- de retenir l'entreprise C2TP pour les « travaux de bordures et trottoirs - avenue Charles de Gaulle et route de la Morelle ».

Lors de la réunion de la Commission d'Appels d'Offres du 28 septembre, les membres ont proposé

- de retenir l'offre de la société Rabotin Bungalows pour « l'installation et la location pour une durée de 9 mois d'une structure modulaire à l'école des Mille Sources »,
- de retenir le cabinet CGCB Avocats pour les « prestations de conseils juridiques ».

POUR : 17

ABSTENTION : 0.

CONTRE : 1 (M.PEYROUT)

2 - Décisions modificatives n°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
011	6251	/	Voyages et déplacements	-2 000.00
042	6811	/	Dotations amortissements immobilisations (Pass foncier)	+6 000.00
TOTAL				+4 000.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
013	6419	/	Remboursement rémunération personnel	-2 000.00
042	777	/	Quote part subvention investissement (Pass foncier)	+1 800.00
74	74834	/	Etat compensation au titre exo taxes foncières	+ 2 100.00
74	7478	/	Autres organismes (CAF)	+2 100.00
TOTAL				+4 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
10	10223	OPFI	T.L.E	+2 000.00
040	28042	OPFI	Amortissement subvention Pass foncier	+6 000.00
041	2031	0195	Frais études Salle Polyvalente/Médiathèque 2008	+2 990.00
TOTAL				+10 990.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
21	2188	0181	Autres immobilisations corporelles (bibliothèque)	+2 000.00
21	2188	0165	Autres immobilisations corporelles (instruments musique orchestre à l'école)	+13 000.00
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-8 800.00
040	13911	0174	Subvention investissement transférées (Pass foncier)	+1 800.00
041	2313	0195	Construction (Salle polyvalente/Médiathèque 2008)	+2 990.00
TOTAL				+10 990.00

Voté à l'unanimité

3 – Taxe d'aménagement

A compter du 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

Le champ d'application de la taxe d'aménagement se rapproche de celui de la TLE. La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Les collectivités et intercommunalités bénéficiaires fixent un taux, avant le 30 novembre d'une année pour application l'année suivante, dans les limites fixées par l'article L 331-4 du code d'urbanisme.

Le taux peut être fixé entre 1 % et 5 %. Dans cette fourchette, des taux différents peuvent être fixés par secteurs définis par un document graphique figurant dans une annexe au PLU.

La TLE pratiquée sur la commune est de : 4,5%.

Voté à l'unanimité

4 – Création d'un Espace Jeunes

Sur l'initiative de la Commission Jeunesse, la commune souhaite se doter d'un Espace Jeunes.

Cette nouvelle structure communale, de type Point Rencontre Informations Jeunesse, habilitée par la Direction Régionale de la Cohésion sociale, sera située dans un local dans l'ancien Presbytère sous la dénomination de « ESPACE JEUNES ».

Il s'agit d'un espace d'accueil mis à disposition des jeunes qui pourront trouver sur place :

– un programme d'animations et de sorties

- un espace presse,

- un espace musique et TV : un caméscope et un appareil photo numérique avec un logiciel de montage vidéo,

- un espace multimédias : Internet, jeux, musique, traitement de texte, photo, logiciel éducatifs et ludiques.

L'accueil sera ouvert à tous les jeunes martillacais âgés de 12 à 17 ans les vendredis soirs de 19h à 23h, encadrés par un Animateur du Service Jeunesse. C'est un lieu de rencontres et d'échanges d'où émergent différents projets.

Les conditions de fonctionnement seront détaillées dans un règlement intérieur.

Il s'agit d'une démarche municipale en faveur de la Jeunesse et souhaitant au même titre que l'ALSH étendre ses actions en faveur des jeunes de 12 à 17 ans, opération menée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse passé par la Communauté de Communes de Montesquieu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour la période 2010-2013.

Les conditions de fonctionnement seront détaillées dans le règlement intérieur préalablement validé par la Commission Jeunesse.

Voté à l'unanimité

5 – Orchestre à l'école

L'Association « Atelier de Musique de Martillac » étant constituée, dont le but est de promouvoir l'enseignement musical et l'initiation des scolaires à la pratique d'instruments musicaux, la commune souhaite mettre en œuvre dans le cadre de sa politique culturelle une action partenariale.

Ainsi dans le cadre d'un projet d'éducation musicale, avec le soutien de l'Association nationale de l'Orchestre à l'Ecole, et afin d'encourager la pratique musicale en milieu scolaire, la commune propose de participer à l'opération « Orchestre à l'école » en mettant des instruments de musique à disposition de l'association « Atelier de Musique de Martillac ».

Cette mise à disposition sera conclue sous forme d'une convention de prêt et d'objectif passée entre la commune et l'association.

Voté à l'unanimité.

(4 élus ne prennent pas part au vote : Mmes Berruyer, Le Ru, Buoro, et M. Vidal)

6 – Modification du tableau des effectifs

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs de la commune, en fermant le poste de Rédacteur Territorial pour la promotion d'un agent au poste d'Attaché territorial (ouvert le 01/01/2004).

Voté à l'unanimité.

7 – Remplacement d'un délégué communal au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu et au sein de l'UCTOM

M. Jean-Paul MERCADIE a présenté sa démission de conseiller communautaire, il s'agit de pourvoir à son remplacement.

Il est décidé de nommer :

M. Francis DELORT (titulaire) au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu, et membre de la Commission Environnement,

M. Francis DURAND (suppléant) au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Mme Christine BUORO (titulaire) au sein de l'UCTOM, et membre de la Commission « Déchets » de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Voté à l'unanimité.

8 - Subventions aux associations.

Il s'agit d'allouer les subventions aux associations communales, après avis des Commissions.

	<i>Subvention 2011</i>	<i>Observations</i>	<i>Vote</i>
HARMONIE DES GRAVES	1000 €	-	Unanimité (1 NPPPV : Mme Berruyer)
BRINS DE CHANTS	-	Flyers pour communication	Unanimité
ZIQUENFETE	1000 €	-	Unanimité
ACCA/AICA	2000 €	1500 € et 500 € d'équipement exceptionnel	Pour :15 Contre : 1 (Mme Moges) Abstention : 1 (M.Peyrout) (1 NPPPV : M. Delort)
CABO	-	Utilisation de la plaine des sports	Unanimité
AMICALE SPORTS & LOISIRS	730 €	-	Unanimité (2 NPPPV : MM. Duvauchelle et Peyrout)
PETANQUE MARTILLACAISE	1000 €	650 € et 350 € pour équipement exceptionnel	Unanimité

TENNIS CLUB DE MARTILLAC	2200 €	-	Unanimité (1NPPPV : M.Peyrou)
MONTESQUIEU FOOTBALL CLUB	-	Annulée	Unanimité
STRECH IN MARTILLAC	300 €	-	Unanimité
ACPG-CATM	500 €	-	Unanimité
SECOURS POPULAIRE	400 €	-	Unanimité
GALA	900 €	-	Unanimité
COMITE DES FETES	4000 €	(+ 2500 € selon la réalisation du programme)	Unanimité (2 NPPPV : Mme Deville, M.Durand)
ATELIER DE MUSIQUE	9000 €		
			Pour :13 Contre 0 Abstention : 1 (M.Durand) (4 NPPPV : Mmes Berruyer, Le Ru, Buoro, et M. Vidal)

9 – Charte des bénévoles de la Bibliothèque Municipale

La Bibliothèque municipale est gérée et animée par une Bibliothécaire, aidée par une équipe de bénévoles.

Les bénévoles de la Bibliothèque Municipale de Martillac :

- Madame Marie-Thérèse JEANNE
- Madame Michèle LARCHE
- Madame Marie Françoise LEVADOU
- Madame Marie Claude MOGES
- Madame Béatrice VIDAL

Les bénévoles de la Bibliothèque sont chargés d'aider et conseiller les lecteurs qui le souhaitent, et de participer à l'animation de la Bibliothèque municipale, en appui de la Bibliothécaire municipale. Ils bénéficieront d'une formation proposée par la BDP et adaptée aux besoins de la structure.

Le rôle des Bénévoles est inscrit dans « Charte des Bénévoles », référence pour le bon fonctionnement de la Bibliothèque municipale.

Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à suivre des formations, à se rendre à des réunions suivant les missions qui leur incombent. Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, les bénévoles bénéficient du remboursement des frais de déplacement, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Voté à l'unanimité. (2 élus ne prennent pas part au vote : Mmes Levadou et Moges)

10/ Amortissements Pass Foncier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation du budget 2010 dans lequel une Subvention dans le cadre du Pass Foncier a été versée pour un montant total est de 30 000 € (trente mille euros), et une subvention de l'Etat a été perçue pour un montant de 9 000 € (neuf mille euros).

Cette opération de subvention d'équipement aux personnes de droit privé doit être amorti sur une période maximum de cinq ans.

Débit / Crédit	2011	2012	2013	2014	2015
6811	6 000.00	6 000.00	6 000.00	6 000.00	6 000.00
28042	6 000.00	6 000.00	6 000.00	6 000.00	6 000.00

Débit / Crédit	2011	2012	2013	2014	2015
13911	1 800.00	1 800.00	1 800.00	1 800.00	1 800.00
777	1 800.00	1 800.00	1 800.00	1 800.00	1 800.00

11 - Questions diverses

- Mission de Mme Lajus pour la recherche de subventions Centre culturel. Montant des honoraires : 4000 € nets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.